

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 08 MARS 2010

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 18H 30

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Régine GONSOLIN, Claire COLLIGNON, Nicole ODDON, Annick VARGOZ Messieurs LAGIER Claude, Bernard MUNARI, Louis FLAVIEN, Bernard DETRAU, Alain D'HEILLY.

Secrétaire de séance : Madame Annick VARGOZ

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 février 2010.
- Elections Régionales des 14 et 21 mars 2010.
- Orientations budgétaires 2010.
- Subventions – Cotisations – Adhésions 2010.
- Questions diverses :

#### ➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 février 2010**

VOTE : Unanimité

#### ➤ **Elections Régionales.**

Composition du Bureau.

Mise en place d'un tour de permanence.

#### ➤ **Orientations budgétaires.**

Le Maire rappelle les dossiers déposés, en fin d'année 2009, aux co-financeurs à savoir :

- La Voirie Communale
- La Voirie Rurale
- L'Aménagement du Village
- L'Assainissement Collectif

Sur les 4 dossiers nous avons un retour pour l'aménagement du village de la part du CG 05. Aucun retour sur les autres dossiers.

Le Trieur : il n'y a plus d'eau à l'évier (problème avec la bouche à clef).

Les toilettes publiques : non adaptées pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Les Gîtes Communaux : recensement des travaux pour mises aux normes.

Les appartements au-dessus de la Mairie : gros problèmes d'isolation et de chauffage.

L'aire de jeux : achat et remise en place des filets, montage et positionnement des trois nouveaux jeux. Une fois les nouveaux jeux homologués, un responsable sera désigné, à charge de tenir un registre de sécurité et de contrôle. Commander les pièces à changer sur les jeux existants.

Monsieur Louis FLAVIEN nous précise qu'il n'est pas indispensable de mettre une clôture autour des jeux, présence d'un banc entre les jeux et la route, les enfants étant sous la surveillance des parents ou adultes responsables. Cependant, il serait bon de se renseigner auprès d'un conseil en assurance afin de savoir la part de responsabilité de la collectivité.

Programmation d'une réunion Commission des travaux.

Madame Nicole ODDON nous fait part de sa réflexion concernant les terrains communaux. En effet, son troupeau, chaque année, passait dans ces terrains pour les nettoyer. N'ayant plus de bêtes, il faudrait demander à Monsieur Denis LATIL ou Monsieur Jean-Michel BELIEN de faire passer leurs animaux.

Cimetière : Possibilité d'implantation d'un « Columbarium – Jardin du Souvenir ». Un dossier sera monté à cette fin.

### ⇒ **Subventions – Cotisations – Adhésions 2010.**

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal des demandes de subvention reçues, pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de verser, pour l'année 2010, à :

❖ Ecole Primaire à Serres (Projets Educatifs)	360. 00 €
❖ MJC à Serres	200. 00 €
❖ ADIL 05 à Gap	51. 90 €
❖ Prévention Routière à Gap	50. 00 €
❖ MFR « Montagne 05 » à Valenty	50. 00 €
❖ Ecole Publique à Savournon (Classe Rousse)	100. 00 €
❖ Comité des Fêtes à La Bâtie Montsaléon	2 000. 00 €
❖ Association des Maires de Vendée (Tempête « Xynthia »)	50. 00 €

*Vote : Unanimité.*

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal des demandes de cotisation reçues, pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de verser à :

- ❖ ANEM à Paris :

Cotisation	<b>53. 91 €</b>
Abonnement Revue	<b>37. 88 €</b>
  
- ❖ Association des Maires Ruraux de France à Lyon :

Cotisation	<b>52. 50 €</b>
Abonnement Revue	<b>17. 50 €</b>
  
- ❖ Fondation Patrimoine des HA à Saint-Julien :

Cotisation	<b>50. 00 €</b>
------------	-----------------
  
- ❖ Association des Maires des HA à Gap :

Cotisation	<b>160. 10 €</b>
------------	------------------
  
- ❖ Association de Sauvegarde du Patrimoine du Pays du Buëch et des Baronnie à Serres :

Cotisation	<b>38. 00 €</b>
------------	-----------------

*Vote : Unanimité.*

⇒ **Questions diverses :**

Monsieur Claude LAGIER nous expose les problèmes des coupes affouagères, il faut impérativement respecter le règlement intérieur, il y a beaucoup trop de bois qui part hors de la commune.

N'ayant plus de questions et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 30.

Le Maire

Alain D'HEILLY